

RAPPORT PORTANT SUR
LES **ACTIVITÉS**
DE **FORMATION**
ET DE **PERFECTIONNEMENT**
DES JUGES
AINSI QUE
LA DÉONTOLOGIE
JUDICIAIRE

Pour la période
du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025

Article 281.4 de la *Loi sur les tribunaux judiciaires*

TABLE DES MATIÈRES

1 Préambule

2 Activités de formation et de perfectionnement des juges

Principales responsabilités
du Conseil de la magistrature 4

Programmes de formation des juges
et juges de paix magistrats de la Cour du Québec
ainsi que des juges municipaux 5

Formation particulière pour les membres
du Tribunal des droits de la personne 10

Formation particulière pour les membres
du Tribunal des professions 10

Programmes de formation spécifique aux juges municipaux 11

Colloque de la magistrature 13

Séminaires hors programme 15

Formation en langue anglaise 15

Formations en ligne et conférences-midi 16

3 Déontologie judiciaire et traitement des plaintes

Faits saillants sur le traitement des plaintes 17

Statistiques relatives aux communications avec les citoyens 18

Dépenses reliées à la déontologie judiciaire 19

Le [Conseil de la magistrature](#) (le Conseil) présente son rapport sur les activités de formation et de perfectionnement des juges ainsi que la déontologie judiciaire pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.

Ce rapport est publié conformément à l'article 281.4 de la [Loi sur les tribunaux judiciaires](#)¹. Les publications, statistiques et autres documents du Conseil de la magistrature accessibles [en ligne](#) complètent ce rapport.

1. RLRQ, c. T-16.

ACTIVITÉS DE FORMATION ET DE PERFECTIONNEMENT DES JUGES

Principales responsabilités du Conseil de la magistrature

Chaque juge a l'obligation déontologique de maintenir sa compétence professionnelle². Le Conseil soutient quelque 500 juges à cet égard, en planifiant notamment des activités de formation et de perfectionnement³.

Le [Secrétariat du Conseil de la magistrature](#) voit à l'organisation matérielle de ces activités. Trois techniciennes en administration, coordonnées par une professionnelle, accomplissent plusieurs tâches pour planifier les séminaires et veiller à leur bon déroulement. À titre d'exemples, ce personnel :

- ≈ Participe à la préparation des programmes annuels de perfectionnement;
- ≈ Prend part aux réunions des comités organisateurs de séminaires;
- ≈ Est présent à chaque séminaire afin de veiller à son bon déroulement, d'accueillir les conférenciers, etc.;
- ≈ Établit le budget annuel et voit aux suivis budgétaires de chaque séminaire;
- ≈ Participe à la gestion des inscriptions aux séminaires;
- ≈ Transmet la documentation pertinente aux participants;
- ≈ Établit les liens requis avec les conférenciers;
- ≈ Obtient des soumissions d'établissements pour la tenue des séminaires;
- ≈ Révise les propositions de contrats pour la signature de la secrétaire;
- ≈ Traite les réclamations de frais de déplacement des participants et conférenciers;
- ≈ Participe à la planification des formations régionales auxquelles sont conviés les 373 juges et juges de paix magistrats de la Cour du Québec, en plus des juges suppléants.

2. Article 3 du [Code de déontologie de la magistrature](#), RLRQ, c. T-16, r. 1.

3. Articles 256 a) et 257 à 259.1 de la [Loi sur les tribunaux judiciaires](#), précitée.

Programmes de formation des juges et des juges de paix magistrats de la Cour du Québec ainsi que des juges municipaux

Une vingtaine de séminaires composent le programme annuel de formation des juges et juges de paix magistrats de la Cour du Québec. Ce programme inclut des formations obligatoires pour les juges nouvellement nommés ainsi que des séminaires sur le droit substantiel et divers phénomènes sociaux.

Les principaux objectifs des séminaires offerts en 2024-2025 sont décrits ci-dessous.

Au cours de l'exercice financier 2024-2025, 630 participants, juges, juges de paix magistrats de la Cour du Québec et juges municipaux⁴, ont pris part aux 33 séminaires offerts⁵. Le coût de ces activités s'est élevé à 871 486 \$⁶, soit 588 \$ par juge, par jour de formation. Ce total inclut principalement les honoraires des conférenciers invités, la location de salles, l'hébergement, les repas et les frais de déplacement.

Programmes de perfectionnement des juges et juges de paix magistrats de la Cour du Québec 2024-2025	
Séminaire	Principaux objectifs
Matières civile et administrative	
Journées de droit civil	≈ Contribuer à la mise à jour des connaissances du juge dans les domaines du droit relevant de la compétence de la Cour du Québec en matière civile; ≈ Réfléchir au rôle du juge comme décideur ainsi que gestionnaire d'instance et d'audience; ≈ Proposer et soumettre des ressources ou références utiles en matière civile. NOMBRE DE PARTICIPANTS : 21
Conférence de règlement à l'amiable (CRA) Fait aussi partie de la formation obligatoire des nouveaux juges	≈ Acquérir, développer et approfondir des connaissances et des habiletés pour présider une CRA; ≈ Apprendre à aider les parties à passer de leur position de parties adverses à parties génératrices de solutions; ≈ Apprendre à pratiquer le processus de CRA; ≈ Identifier les différents problèmes récurrents qui se présentent dans les dossiers de nature civile; ≈ Appliquer des stratégies de communication pour surmonter les barrières de négociation et de résistance en cours de processus. NOMBRE DE PARTICIPANTS : 14
Droit fiscal Formation spécialisée	≈ Cette formation vise à approfondir les connaissances du juge en matière de fiscalité et présente les différentes méthodes alternatives de cotisation. NOMBRE DE PARTICIPANTS : 8

4. Pour les séminaires sur la rédaction de jugement et la préparation à la retraite ainsi que celui des juges-conseils.
5. Certains séminaires sont offerts à plus d'une reprise pendant l'année pour répondre aux besoins des juges.
6. À noter que les montants inscrits au présent rapport, pour l'exercice financier 2024-2025, n'ont pas encore été audités conformément à l'article 281.3 de la *Loi sur les tribunaux judiciaires*, précitée.

Séminaire	Principaux objectifs
Matières relatives à la jeunesse	
Journées jeunesse	Plusieurs thèmes sont abordés dans le cadre de ce séminaire : ≈ Développements récents en matière de justice pénale pour les adolescents, de protection de la jeunesse et d'adoption; ≈ Présentation sur le trauma complexe et les meilleures pratiques à adopter; ≈ Enjeux reliés aux conflits parentaux et intervention dans le cadre d'une enquête; ≈ Infractions de vitesse au Code de la sécurité routière; ≈ Intervention en contexte de maltraitance; ≈ Présentation sur les parcours migratoires et la santé mentale des jeunes et de leurs parents : défis et enjeux pour la protection de la jeunesse; ≈ Construire son identité sous l'influence des ordonnances en chambre de la jeunesse. NOMBRE DE PARTICIPANTS : 42 Ce séminaire s'est tenu à deux reprises en 2024-2025.
Conciliation judiciaire Fait aussi partie de la formation obligatoire des nouveaux juges	≈ Fournir des outils pour apprendre le rôle de juge conciliateur, tant en matière de protection de la jeunesse qu'en matière de justice pénale pour les adolescents; ≈ Permettre au juge de s'initier au processus et de développer des habiletés de base en intervention et en communication en matière de conciliation judiciaire; ≈ Comprendre le rôle du juge et des parties et adopter une pratique réflexive. NOMBRE DE PARTICIPANTS : 10
Matières criminelle et pénale	
Journées de droit criminel	≈ Se familiariser avec certaines demandes singulières en matière de preuve et de procédure pénale; ≈ Réviser les principes applicables de la mise en liberté provisoire; ≈ Mettre à jour les connaissances liées à la révision au droit à l'assistance d'un avocat; ≈ Développer les connaissances en lien avec le témoignage des agents évaluateurs et l'affaiblissement de la capacité de conduire par l'effet d'une drogue; ≈ Mesurer l'effet de l'arrêt Friesen dans la détermination de la peine en matière sexuelle; ≈ Approfondir les notions liées à l'admissibilité en preuve des déclarations extrajudiciaires; ≈ Développer les réflexes juridiques face à des demandes de confiscation de bien, de prolongation de détention ou de remise de bien ainsi que les ordonnances de blocage; ≈ Analyser l'évolution de la jurisprudence en matière de délais déraisonnables depuis les arrêts Jordan et Cody. ≈ Réfléchir sur la place des membres des Premières Nations, des Inuits et des victimes autochtones de sexe féminin. NOMBRE DE PARTICIPANTS : 28
Conférence de facilitation	Plusieurs thèmes sont abordés au cours de ce séminaire, comme : ≈ L'historique et les fondements juridiques de la conférence de facilitation; ≈ La demande conjointe; ≈ Le déroulement et la conclusion d'une séance; ≈ Les enjeux éthiques. NOMBRE DE PARTICIPANTS : 24 Cette formation a eu lieu deux fois au cours de l'année.

Séminaire	Principaux objectifs
Matière criminelle et matières relatives à la jeunesse	
Gestion de l'instance	≈ Comprendre le rôle primordial que le juge aura à jouer dans la gestion de l'instance; ≈ Maîtriser les divers outils et types de gestion à sa disposition pour favoriser le déroulement efficient et équitable de l'instance; ≈ Réfléchir aux défis et bénéfices associés à la gestion de l'instance, notamment lorsque l'accusé n'est pas assisté d'un avocat. NOMBRE DE PARTICIPANTS : 25
Toutes matières confondues	
Droits fondamentaux	≈ Mettre à jour les connaissances du juge sur les chartes canadienne et québécoise; ≈ Lui rappeler les outils utiles en matière de droits et libertés de la personne; ≈ Le sensibiliser aux enjeux en matière de droits fondamentaux; ≈ Réfléchir au rôle du juge et aux difficultés pratiques lorsqu'il est saisi d'une demande ou d'un litige relatif à l'une ou l'autre des chartes. NOMBRE DE PARTICIPANTS : 48 Cette formation a été offerte à deux reprises en 2024-2025.
Réalités autochtones et la justice	Plusieurs sujets d'intérêt à propos des communautés autochtones sont abordés, dont les particularités des interventions en milieu urbain. Les juges bénéficient également d'une présentation des populations autochtones du Québec et de leurs valeurs, du cadre légal dans lequel elles évoluent, de la jurisprudence développée dans ce contexte, des constats et recommandations relatifs aux Commissions d'enquête et des rapports sur les peuples autochtones au Canada et au Québec. NOMBRE DE PARTICIPANTS : 23
Réalités sociales	Ce séminaire permet au juge de réfléchir en profondeur sur des sujets d'ordre sociologique, philosophique, économique, scientifique et politique, entre autres, en vue de le soutenir dans son rôle et ses responsabilités envers la société. NOMBRE DE PARTICIPANTS : 25
Éthique et déontologie judiciaire	≈ Définir la place de la norme juridique, de la norme déontologique et de l'éthique; ≈ Susciter une réflexion profonde et positive sur l'éthique et la déontologie; ≈ Permettre au juge d'améliorer sa compétence éthique, de la comprendre et de la valoriser, et ce, sur les plans personnel, professionnel et organisationnel. NOMBRE DE PARTICIPANTS : 23
Juges-conseils Aussi offert aux juges municipaux	Cette activité s'adresse au juge d'expérience qui sera appelé à agir comme juge-conseil auprès d'un juge récemment nommé dans le cadre du programme de mentorat judiciaire. Elle contient de l'information sur le processus d'accueil des juges nouvellement nommés et leurs attentes à l'égard du juge-conseil. NOMBRE DE PARTICIPANTS : 27 Ce séminaire s'est tenu deux fois en 2024-2025.
Préparation à la retraite Aussi offert aux juges municipaux	Cette formation est destinée au juge qui prévoit de prendre sa retraite, pour lui permettre d'obtenir des informations sur les questions financières et légales. Elle porte également sur les principaux changements occasionnés par la retraite sur les plans psychologique et physique. NOMBRE DE PARTICIPANTS : 21

Séminaire	Principaux objectifs
Sérénité du juge : espace de réflexion	Ce séminaire offre un espace de réflexion et de discussion en lien avec les particularités de la fonction de juge. Elle explore des pistes de solution pour maintenir l'équilibre entre la vie personnelle et les réalités professionnelles exigeantes du juge. NOMBRE DE PARTICIPANTS : 26
Formation spécialisée pour les juges de paix magistrats	
Perfectionnement des juges de paix magistrats	≈ Revoir les principes du devoir d'assistance des juges auprès des justiciables non représentés par avocat et la gestion des requêtes préliminaires; ≈ Améliorer ses compétences en matière d'autorisations judiciaires par l'étude de scénarios; ≈ Proposer des pistes de solutions face à certaines situations problématiques se présentant en salle d'audience; ≈ Présenter et réviser les derniers développements des principes en lien avec l'admissibilité de la preuve en matière réglementaire et relativement aux pouvoirs d'inspection et d'enquête; ≈ Discuter des impacts et de l'interprétation à donner en salle de cour à propos de diverses décisions d'intérêt tel l'arrêt Dafinei de la Cour d'appel en matière d'infraction de vitesse. NOMBRE DE PARTICIPANTS : 42
Habilités professionnelles et personnelles	
Communication et conduite en salle d'audience Niveau 2	≈ Aider le juge d'expérience à peaufiner ses compétences en matière de gestion de l'audience, notamment par l'apprentissage et la mise en pratique de techniques de communication; ≈ Amener le juge à optimiser son approche face au justiciable non assisté d'un avocat; ≈ Apprendre à identifier la dynamique d'une personnalité difficile du justiciable; ≈ Acquérir des outils pour gérer des comportements irrespectueux en salle d'audience; ≈ Comprendre les éléments pouvant affecter les capacités communicationnelles; ≈ Apprendre à combattre la fatigue décisionnelle et à rendre un jugement séance tenante. NOMBRE DE PARTICIPANTS : 13
Rédaction de jugement avancée	Cette formation est offerte conjointement par le Conseil de la magistrature et l'Institut canadien d'administration de la justice (ICAJ). Elle fournit aux juges d'expérience plusieurs outils indispensables pour améliorer leurs compétences sur le plan de la rédaction. La formation comprend des présentations, des discussions et des exercices pratiques, de même que des ateliers qui mettent l'accent sur la bonne prose et les défis particuliers liés à la rédaction de jugement. NOMBRE DE PARTICIPANTS : 21

Séminaire	Principaux objectifs
Formations obligatoires pour les nouveaux juges	
Formation initiale	≈ Développer les habiletés nécessaires pour assumer pleinement le rôle de juge; ≈ Offrir un moment de réflexion à propos de cette nouvelle fonction; ≈ Sensibiliser le juge au travail réalisé dans chacune des chambres de la Cour du Québec; ≈ Développer ses aptitudes à entendre des procédures urgentes dans toutes les matières de la compétence de la Cour du Québec; ≈ Échanger sur les différentes méthodes de travail; ≈ Aborder l'exercice du devoir de réserve. La maîtrise des règles relatives à la formulation d'un jugement et au pouvoir d'intervention du juge lors de l'audience font aussi partie des thèmes abordés. NOMBRE DE PARTICIPANTS : 43 Cette formation a eu lieu cinq fois au cours de l'année.
Communication et conduite en salle d'audience	≈ Développer et partager des habiletés en salle d'audience en prenant conscience de l'importance d'une bonne communication et des comportements susceptibles d'entraîner une plainte en déontologie; ≈ Optimiser l'approche du juge face au justiciable non assisté d'un avocat; ≈ Acquérir des outils pour gérer les comportements irrespectueux; ≈ Rendre jugement séance tenante; ≈ Intégrer des notions relatives à diverses situations susceptibles de se présenter en salle d'audience (objections, récusation, outrage au tribunal, etc.). NOMBRE DE PARTICIPANTS : 15
Rédaction de jugement Aussi offert aux juges municipaux	Cette formation est offerte conjointement par le Conseil de la magistrature et l'ICAJ. Elle fournit aux juges plusieurs outils indispensables qui leur permettront d'améliorer leurs compétences sur le plan de la rédaction. La formation comprend des présentations, des discussions et des exercices pratiques, de même que des ateliers qui mettent l'accent sur la bonne prose et les défis particuliers liés à la rédaction de jugement. NOMBRE DE PARTICIPANTS : 48 Ce séminaire s'est tenu deux fois en 2024-2025.
Phénomènes sociaux Aussi offert aux juges municipaux	Ce séminaire est offert conjointement par le Conseil de la magistrature et l'ICAJ. Cette formation explore les différents phénomènes sociaux contemporains afin de mieux cerner les circonstances entourant les délits et les infractions, à parfaire la gestion des audiences et à rendre des jugements qui répondent aux besoins des accusés et de la société dans son ensemble. Cette activité de perfectionnement aborde plusieurs thèmes comme la violence conjugale, les violences sexuelles, l'itinérance, la santé mentale, les réalités particulières des communautés LGBTQ++, les communautés autochtones du Québec et les inégalités sociales. NOMBRE DE PARTICIPANTS : 83 Cette formation a été offerte à trois reprises en 2024-2025.

Une formation régionale rassemblant les juges et juges de paix magistrats de la région de coordination Bas-Saint-Laurent–Côte-Nord–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine s’est tenue en mai 2024. Plusieurs thèmes ont été abordés comme le témoignage d’un enfant, l’enquête sur mise en liberté, les mythes et stéréotypes dans le contexte d’infractions sexuelles ainsi que l’utilisation d’outils technologiques et la sécurité. Un nombre de 22 participants a assisté à cette formation.

**Les sommes allouées pour la tenue
de cette activité de perfectionnement s’élèvent à 13 542 \$.**

.....

Formation particulière pour les membres du Tribunal des droits de la personne

Au cours de l’année 2024-2025, les membres du Tribunal des droits de la personne ont tenu un sommet sous le thème *L’intersectionnalité et la discrimination*. Cette activité de perfectionnement a contribué à parfaire les connaissances des juges relativement aux sujets suivants : l’émergence de la pensée intersectionnelle, les développements en droit concernant l’intégration d’une approche intersectionnelle, l’introduction aux biais cognitifs et aux préjugés inconscients, la grossophobie, les discriminations et les biais racistes dans les soins de santé, l’analyse des représentations sociales de la pauvreté au Québec ainsi que le profilage social et l’itinérance.

Les juges membres du Tribunal ont également participé à des journées de formation au sujet des principes de base en matière d’égalité et de discrimination en vertu de la *Charte québécoise* et sur les notions de base en matière d’égalité, telles que l’égalité formelle et réelle et la discrimination directe, indirecte et systémique.

Les dépenses liées à ces événements s’élèvent à 14 415 \$.

.....

Formation particulière pour les membres du Tribunal des professions

En 2024-2025, les membres du Tribunal des professions se sont réunis afin de discuter de la place des professionnels dans la société d’aujourd’hui et des défis avec lesquels ils doivent composer, du pouvoir d’intervention du Tribunal en matière de sanction, de l’amendement législatif récemment apporté au Code des professions de même que des jugements et arrêts d’intérêt. La mission, le mandat et les priorités de l’Office des professions du Québec ainsi que le rôle et les enjeux du Conseil interprofessionnel du Québec ont été présentés aux membres du Tribunal.

Le coût de ces activités de perfectionnement totalise, pour le Conseil, 8 321 \$.

.....

Programmes de formation spécifique aux juges municipaux

Le Conseil est responsable d'organiser les programmes de formation des juges municipaux. Dans cette perspective, le Conseil maintient ainsi une collaboration soutenue avec le Bureau de la juge municipale en chef.

Comme nous l'avons mentionné, les juges municipaux ont la possibilité de participer à quelques-uns des séminaires proposés aux juges et juges de paix magistrats de la Cour du Québec. Ils bénéficient aussi de formations adaptées à leur compétence juridictionnelle et à d'autres particularités de leurs fonctions. Signalons que les coûts des formations spécifiques aux juges municipaux sont assumés à même les crédits budgétaires du Bureau de la juge municipale en chef.

Pour l'année 2024-2025, 260 participants, juges municipaux, ont pris part aux 9 séminaires qui leur étaient offerts pour répondre à leurs besoins particuliers de formation. Le coût de ces activités a atteint 187 293 \$, soit 480 \$ par juge, par jour de formation. Ici aussi, ce total comprend le versement d'honoraires et toutes les dépenses relatives à l'organisation matérielle des séminaires.

Programme de perfectionnement des juges municipaux 2024-2025	
Séminaire	Principaux objectifs
Formations obligatoires pour les nouveaux juges	
Formation initiale	Quelques jours après sa nomination, le juge doit participer à une formation d'une journée offerte par un juge municipal récemment retraité. La rencontre se concentre sur les éléments essentiels de la conduite du procès par le juge. Le formateur répond également à toutes questions du nouveau juge qui, en principe, n'a pas encore commencé à siéger. NOMBRE DE PARTICIPANTS : 3
Conduite du procès	Ce séminaire, offert au cours de la première année suivant la nomination, vise à former et soutenir le juge dans le développement de ses habiletés en matière de gestion d'instance. Il aide le juge à comprendre le rôle primordial qu'il doit jouer et à maîtriser les divers outils et les différents types de gestion à sa disposition pour favoriser le déroulement efficient et équitable de l'instance. Il permet d'approfondir les thèmes de la communication en salle d'audience, de la récusation, des difficultés rencontrées lorsque le justiciable n'est pas assisté d'un avocat et des pièges à éviter en matière déontologique. Il explore aussi des outils pour notamment aider le juge à acquérir les réflexes nécessaires pour gérer certains comportements irrespectueux en salle d'audience. NOMBRE DE PARTICIPANTS : 4
Éthique et déontologie	Cette formation permet de réfléchir sur les devoirs éthiques et déontologiques du juge et sur les écueils à éviter pour ne pas les enfreindre. On y révise également le fonctionnement du Conseil de la magistrature et le traitement des plaintes. Enfin, on y analyse des cas d'application des règles, issus de plaintes étudiées par des comités d'enquête et des comités d'examen du Conseil de la magistrature, ainsi que des décisions des tribunaux.

Séminaire	Principaux objectifs
Jugement oral	Ce séminaire a pour objectifs de développer et consolider les habiletés de communication en salle d'audience. Le juge prend conscience de l'importance d'une bonne communication et des comportements qui favorisent la sérénité dans les échanges. Le juge est amené à optimiser son approche face au justiciable non assisté d'un avocat, acquérir des outils pour gérer les comportements irrespectueux, rendre jugement séance tenante et intégrer des notions relatives à diverses situations susceptibles de se présenter en salle d'audience (objections, récusation, outrage au tribunal, etc.). Il apprend à optimiser son sens de l'analyse, sa capacité à vulgariser les principes de droit et sa facilité à rendre jugement séance tenante.

Formations générales offertes aux juges municipaux	
Colloque annuel des juges de la Cour municipale de la Ville de Montréal	Le nombre élevé de juges nommés à la Cour municipale de la Ville de Montréal et les difficultés à les réunir en dehors des heures d'audience a favorisé l'élaboration d'un colloque annuel à leur intention exclusive. Diverses formations liées aux matières criminelle et pénale ainsi qu'aux réalités spécifiques de cette cour sont au programme. NOMBRE DE PARTICIPANTS : 25
Droit criminel	Ces activités offertes périodiquement aux juges, dans le cadre de séminaires, mettent à leur disposition une variété de conférences en matière de preuve et de procédure pénales. Elles abordent notamment les principes applicables lors de la mise en liberté provisoire, les infractions relatives à la conduite automobile, la communication de la preuve, la gestion d'instance, la facilitation pénale, les règles relatives aux peines ainsi que l'état du droit en ce qui a trait aux infractions sommaires. Une revue de la jurisprudence sur les moyens de défense en droit pénal et sur la Charte canadienne est présentée, selon l'actualité judiciaire. Des mises à jour sur l'évolution du droit en matière de responsabilité criminelle sont présentées, notamment face aux personnes souffrant de troubles de santé mentale. Plusieurs conférences portent sur une mise à jour constante de l'état du droit à l'égard des chartes canadienne et québécoise (outils utiles, enjeux, rôle du juge et difficultés pratiques en matière de droits et libertés de la personne). NOMBRE DE PARTICIPANTS : 51
Droit pénal	Les formations qui visent à maintenir les connaissances des juges sur les dispositions pénales traitent notamment de la <i>Loi sur les véhicules hors route</i>, des infractions relatives aux systèmes d'échappement des véhicules, au système de reconnaissance de plaques d'immatriculation utilisé par les services de police, des infractions au <i>Code de la sécurité routière</i> et des pouvoirs d'intervention des cours supérieures. L'état du droit et de la jurisprudence en lien avec la réglementation municipale est également abordé. Les thèmes sont retenus selon leur pertinence eu égard à l'actualité législative ou jurisprudentielle. NOMBRE DE PARTICIPANTS : 30

Séminaire	Principaux objectifs
Réalités sociales	Les thèmes qui éveillent les juges municipaux aux grands enjeux sociétaux et qui contribuent à parfaire leurs connaissances générales sont également couverts (par exemple : les difficultés que peuvent entraîner les biais et les préjugés dans le cadre d'interventions policières, l'analphabétisation, les populations vulnérables et le profilage racial). Ces ateliers permettent aux juges de réfléchir en profondeur sur des sujets d'ordre sociologique, philosophique, économique, scientifique et politique, entre autres, en vue de les soutenir dans leur rôle et leurs responsabilités envers la société. Le volet déontologie et éthique est également couvert dans le cadre de ces ateliers afin de susciter une réflexion profonde et positive et ainsi permettre aux juges d'améliorer leur compétence éthique, de la comprendre et de la valoriser, et ce, sur les plans personnel, professionnel et organisationnel. NOMBRE DE PARTICIPANTS : 50
Technologie informatique	Ces conférences visent à améliorer la maîtrise du juge des logiciels couramment utilisés dans le cadre de ses fonctions. À l'aide de plusieurs ateliers intégrés lors des différents séminaires, les formations technologiques permettent aux juges de se familiariser avec les outils offerts par la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ) et le Centre d'accès à l'information juridique (CAIJ) et tous les autres moteurs de recherches juridiques. Ils permettent d'approprier des méthodes de travail «sans papier» lors de la prise de notes en salle d'audience ou lors de la rédaction de jugement. L'objectif est d'offrir quelques trucs et astuces en lien avec l'utilisation d'appareils électroniques.

Les juges municipaux ont également tenu un séminaire sur les sujets d'intérêts en matière criminelle et pénale; 39 juges municipaux y ont assisté, ainsi qu'une journée de formation à laquelle ont pris part 55 juges municipaux. De plus, 3 juges municipaux ont exceptionnellement participé au séminaire sur la rédaction avancée offert aux juges et juges de paix magistrats de la Cour du Québec.

Les juges municipaux participent également à des séminaires hors programme; deux d'entre eux ont assisté à des formations offertes par l'Institut national de la magistrature (INM). Les dépenses relatives à ces activités totalisent 5 154 \$.

Colloque de la magistrature

Le Colloque de la magistrature réunit chaque année les juges et juges de paix magistrats ainsi que les juges municipaux, soit l'ensemble des juges sous la compétence juridictionnelle du Conseil. L'assemblée annuelle des juges et juges de paix magistrats de la Cour du Québec précède le Colloque, de même que les assemblées des conférences de juges. Des formations spécialisées et des réunions administratives ont aussi généralement lieu à cette occasion. Les dépenses liées à la tenue de ces rencontres sont donc partagées entre le Conseil de la magistrature, la Cour du Québec et la Conférence des juges de la Cour du Québec.

Sous le thème *Une cour moderne et innovante*, le colloque de 2024 a été l'occasion d'aborder plusieurs sujets d'actualité. Des présentations ont porté, par exemple, sur : l'intelligence artificielle, la cyberdépendance, la sécurité de l'information et l'utilisation des réseaux sociaux, l'admissibilité et les dangers de la preuve numérique, la diffamation et les réseaux sociaux et l'impact du sextage chez les adolescents.

La planification d'un tel colloque annuel de la magistrature nécessite une somme considérable de travail de la part du Secrétariat du Conseil de la magistrature. En effet, les préparatifs du colloque s'échelonnent sur plusieurs mois et commandent une grande disponibilité et l'exécution de tâches variées. Ces tâches vont de la gestion des inscriptions jusqu'aux liens à établir avec les conférenciers, en passant par les suivis budgétaires.

Le tableau suivant détaille les dépenses du Conseil de la magistrature liées au Colloque de la magistrature ainsi qu'à des activités connexes pour l'année 2024.

Colloque de la magistrature 2024	Nombre de participants (juges, juges de paix magistrats et juges municipaux)	398
	Location de salles; frais de déplacement, d'hébergement et de repas des participants; frais d'hébergement et de repas des conférenciers	246 287 \$
	Conférenciers (honoraires et frais de déplacement)	15 446 \$
	Services professionnels de fournisseurs (ex. : révision linguistique, services audiovisuels, photographie, graphisme)	60 729 \$
	TOTAL	322 462 \$

En marge du colloque, une activité de perfectionnement de deux jours s'est tenue afin de former les juges de paix magistrats de la Cour du Québec à propos de leurs nouvelles attributions découlant des modifications à l'annexe V de la *Loi sur les tribunaux judiciaires*. Des conférences sur la première comparution, la réception et l'acceptation du plaidoyer de culpabilité, l'acceptation de la suggestion commune, l'enquête sur mise en liberté et la détermination de la peine ont été offertes dans ce cadre.

Les sommes allouées à cette activité de formation s'élèvent à 10 883 \$.

Séminaires hors programme

À l'offre de formation du Conseil de la magistrature s'ajoutent les séminaires et activités organisés par différents organismes. Mentionnons, par exemple, l'[Institut national de la magistrature](#), l'[Institut canadien d'administration de la justice](#), l'[Institut canadien d'études juridiques supérieures](#) et l'[Association internationale des femmes juges](#). En 2024-2025, 19 juges ont participé à des séminaires portant, entre autres, sur les thèmes suivants :

- ~ La toxicomanie, la santé mentale et le droit;
- ~ La rédaction des motifs dans les affaires d'agression sexuelle;
- ~ Les questions relatives à la Charte canadienne;
- ~ Le droit criminel et le droit de la preuve;
- ~ Le leadership à l'intention des juges en chef;
- ~ Les traditions juridiques autochtones.

**Les coûts de ces participations,
y compris les frais d'inscription, se chiffrent à 34 786 \$.**

Signalons que les juges qui siègent en matière criminelle, y compris les juges municipaux, ont également accès à la formation organisée par l'[Association canadienne des juges des cours provinciales](#) au bénéfice des juges nouvellement nommés. En 2024-2025, 36 juges ont pris part à cette formation de 5 jours.

**Les dépenses du Conseil associées à leur participation
au cours de cet exercice s'élèvent à 110 614 \$.**

Formation en langue anglaise

Les juges bénéficient aussi de séminaires de formation en langue anglaise.

Les gouvernements du Québec et du Canada, représentés par leur ministre de la Justice respectif, ont conclu une entente pour mettre en œuvre le projet *Apprentissage et perfectionnement de l'anglais, langue seconde, dans un contexte judiciaire* à l'aide du Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles.

Les juges qui siègent en matière criminelle peuvent bénéficier de cours d'anglais en groupe dans ce cadre. En 2024-2025, une dépense de 68 377 \$ a été enregistrée à ce chapitre pour la formation de 23 juges.

Au cours de la dernière année, le Conseil de la magistrature a également retenu les services du Centre de langues de l'Université de Sherbrooke pour offrir des cours d'anglais. Le Conseil a engagé une somme de 30 429 \$ pour les cours offerts en ligne à 31 juges.

Le Conseil de la magistrature organise par ailleurs des formations en langue anglaise pour les juges qui siègent en matière civile ainsi que dans les matières relatives à la jeunesse. En 2024-2025, 7 juges en ont bénéficié.

Ces formations ont coûté 26 442 \$ au Conseil.

.....

Formations en ligne et conférences-midi

À cette offre s'ajoutent les formations proposées par *Teams* ou en personne sur différents sujets. En 2024-2025, de tels ateliers ont porté sur la communauté inuite et la conférence de règlement à l'amiable.

Une formation virtuelle sur la rédaction des motifs en matière d'agression sexuelle a également été offerte par l'Institut canadien d'administration de la justice.

**Le coût total associé à ces conférences
offertes à tous les juges s'élève à 2 505 \$.**

.....

DÉONTOLOGIE JUDICIAIRE ET TRAITEMENT DES PLAINTES

Les responsabilités assumées par le Conseil de la magistrature au regard de la déontologie judiciaire sont décrites dans son [rapport d'activité](#). Le [processus de traitement des plaintes](#) y est également présenté.

Les statistiques relatives au nombre de plaintes reçues, non fondées, en cours d'examen ou retenues pour enquête ainsi qu'au nombre de juges visés par ces plaintes sont accessibles en ligne pour l'année financière 2024-2025 (du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025).

Faits saillants sur le traitement des plaintes

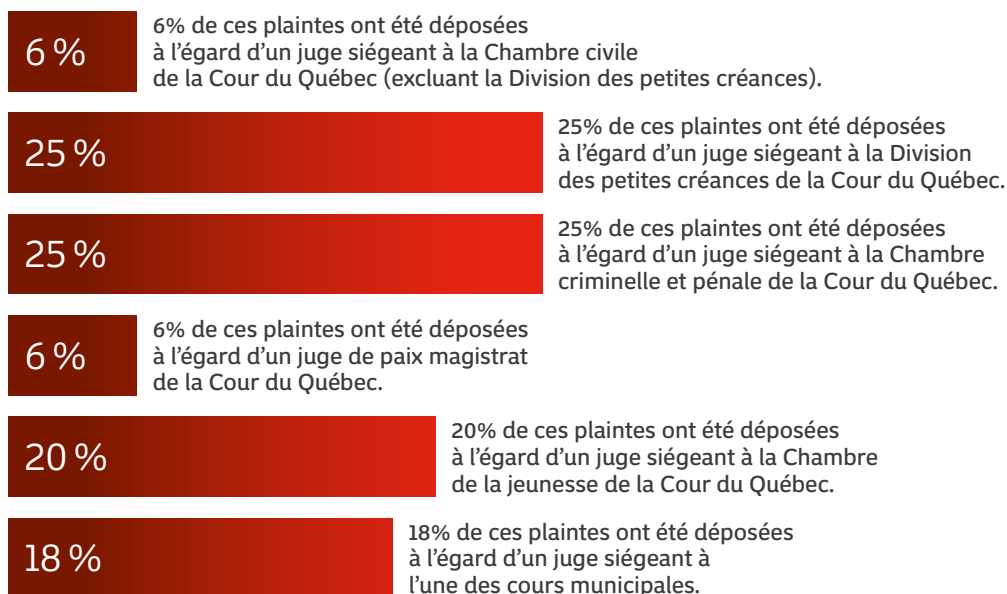
Entre le 1^{er} avril 2024 et le 31 mars 2025, le Conseil de la magistrature a reçu 142 plaintes.

Le tableau qui suit présente les statistiques relatives aux plaintes reçues du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025. On constate qu'une majorité de plaintes sont déclarées non fondées à l'étape de l'étude par le Conseil.

Résultats du traitement des plaintes	Plaintes non fondées à l'étape de l'étude	47
	Plaintes non fondées après examen et obtention de renseignements additionnels ⁷	83
	Plaintes dont le caractère et l'importance ne justifient pas la tenue d'une enquête	1
	Plaintes retenues pour enquête	1
	Plaintes non fondées après enquête	0
	Mesures correctrices	0
	Plaintes en cours	11
TOTAL		142

7. La collecte de renseignements additionnels consiste, par exemple, en une demande de précisions au juge faisant l'objet de la plainte, à l'écoute de l'enregistrement des débats judiciaires lors desquels se serait produit le manquement déontologique ou encore, à la lecture de documents supplémentaires pertinents. Voir l'article 265 de la [Loi sur les tribunaux judiciaires](#).

Pourcentage des plaintes déposées par secteur



Statistiques relatives aux communications avec les citoyens

Le Conseil reçoit chaque année de nombreux appels des citoyens et d'autres formes de communications, dont des courriels et télécopies. Le Conseil offre un service quotidien de première ligne qui permet de répondre aux demandes de renseignements et au besoin, d'orienter les personnes vers les ressources appropriées. En effet, certains citoyens communiquent avec le Conseil pour obtenir des informations précises, notamment sur la façon de déposer une plainte à l'égard d'un juge ou pour faire le suivi d'un dossier déjà en cours. Il arrive également que des demandes soient adressées au Conseil alors qu'elles ne relèvent pas de sa compétence. Dans ces cas, le Conseil s'assure de rediriger les interlocuteurs vers les organismes appropriés.

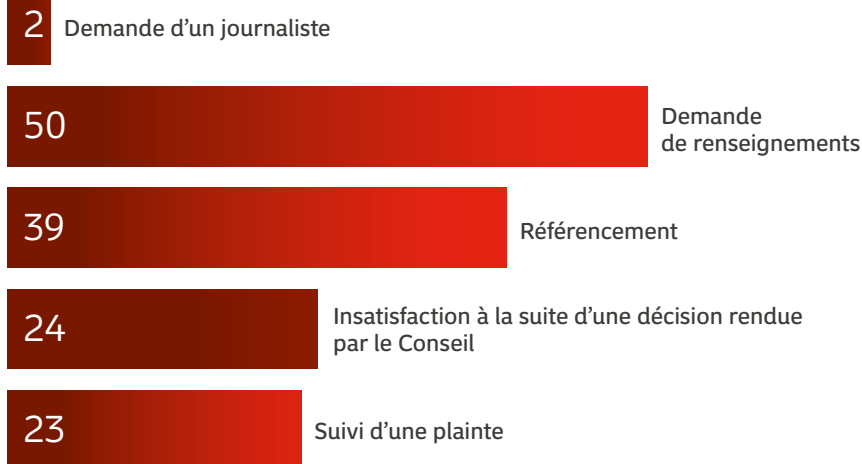
Du 1^{er} janvier au 30 avril 2025⁸, le Conseil a reçu près de 140 appels et plusieurs dizaines de courriels, télécopies et envois postaux.

Les principaux motifs d'appel sont, d'une part, les demandes de renseignements généraux (36 %) et, d'autre part, les appels concernant d'autres intervenants du système de justice pour lesquels les citoyens ont été redirigés vers l'organisme approprié (28 %).

8. La compilation des statistiques liées aux appels reçus au Conseil constitue une initiative mise en place cette année. Bien que le présent rapport couvre la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 mars 2025, les statistiques relatives aux appels s'étendent du 1^{er} janvier 2025 au 30 avril 2025 (quatre mois).

Motifs d'appel au Conseil

Nombres d'appels :
138



Dépenses liées à la déontologie judiciaire

Les sommes requises dans l'exercice des fonctions liées à la déontologie judiciaire varient d'une année à l'autre puisqu'elles dépendent, par exemple, du nombre de plaintes reçues et du nombre d'enquêtes tenues. Pour l'année 2024-2025, le tableau suivant détaille les dépenses en ce sens.

Déontologie judiciaire Sommes requises du 1 ^{er} avril 2024 au 31 mars 2025	Honoraires et frais de déplacement des membres du Conseil (réunions mensuelles et comités)	129 194 \$
	Honoraires des avocats qui assistent les comités d'enquête (art. 281 de la <i>Loi sur les tribunaux judiciaires</i>) ou qui agissent au nom du Conseil dans le cadre de contestations judiciaires de ses décisions	222 193 \$
	Honoraires des avocats retenus pour assister le Conseil dans un dossier judiciaire portant sur la laïcité de l'État pour lequel il est défendeur	50 989 \$
	Services professionnels (par exemple : diffusion des rapports d'examen par la SOQUIJ, traduction des rapports d'examen, gestion documentaire)	30 899 \$
	Comité sur la modernisation du processus des plaintes	18 926 \$
	Accueil des nouveaux juges récemment nommés	11 942 \$
	TOTAL	464 143 \$



Cette publication a été rédigée et produite
par le Conseil de la magistrature du Québec
Palais de justice
Édifice Marc-André-Bédard
300, boul. Jean-Lesage, bureau RC-01
Québec (Québec) G1K 8K6

Téléphone : 418 644-2196 – Sans frais : 1 866 463-2824
Télécopieur : 418 528-1581
Courriel : information@cm.gouv.qc.ca

Dans le présent document, le masculin est utilisé sans aucune discrimination
et uniquement dans le but d'alléger le texte.

© Conseil de la magistrature du Québec, 2025
Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2025
ISBN : 978-2-555-01475-6 (PDF)